

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60
Délégués présents : 31
Absents : 29

Vote(s) pour : 31
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 30 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 7 décembre 2023

** * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Madame Marilyne WEBERT, Déléguée Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2023-01-0712 : Adoption des procès-verbaux du Comité syndical des 3 et 10 juillet 2023

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur adopté par le Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAM le 21 octobre 2021 prévoyant que le procès-verbal de chaque séance de Comité syndical doit être adopté par l'assemblée délibérante,

VU les procès-verbaux des réunions de Comité syndical des 3 et 10 juillet 2023, transmis par courrier électronique le 4 et 6 septembre 2023, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents, rendant compte des discussions et des délibérations conformément à la tenue de la séance,

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été émise sur ces procès-verbaux,

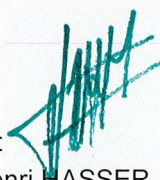
Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte les procès-verbaux des réunions de Comité syndical qui se sont tenues les 3 et 10 juillet 2023.



Le Président
Monsieur Henri HASSER



Pour extrait conforme
Metz, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Madame Marilyne WEBERT

